

Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2017 à 20h30

Tous les membres du Conseil étaient présents sauf Christelle FOSSANO donne pouvoir à Laurence MUZIC, Samuel MARQUES donne pouvoir à Michel ENCELLE, Mathieu DIDEZ donne pouvoir à Fabrice BOYER

Mme Laurence MUZIC est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03 février 2017
- 1. Vote CA et Affectation du résultat COMMUNE 2016
- 2. Vote CA et Affectation du résultat ASSAINISSEMENT 2016
- 3. Vote CA et Affectation du résultat EAU 2016
- 4. Vote CA et Affectation du résultat LOTISSEMENT 2016
- 5. Vote CA et Affectation du résultat CCAS 2016
- 6. Vote Compte de Gestion COMMUNE 2016
- 7. Vote Compte de Gestion ASSAINISSEMENT 2016
- 8. Vote Compte de Gestion EAU 2016
- 9. Vote Compte de Gestion LOTISSEMENT 2016
- 10. Vote Compte de Gestion CCAS 2016
- 11. Epandage des boues de la station d'épuration de la Métropole du Grand Nancy
- 12. Prolongation de la concession de mines de sel gemme et de sources salées de Haraucourt sollicitée par la société SOLVAY
- 13. Remboursement des frais engagés par Monsieur le Maire
- 14. Budget commune : Mise en non-valeur de dettes
 - Informations des différentes commissions
 - Questions et informations diverses

Approbation du dernier conseil

Le compte rendu de la séance du 03/02/2017 est adopté.

Le Maire certifie avoir affiché le compte-rendu de cette séance à la porte de la mairie le 09/03/2017.

1. Compte administratif et Affectation du résultat 2016 Commune (7.1 – Décisions Budgétaires)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel ENCELLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par M. Fabrice BOYER, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

(1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	/	306 715,10
Opérations de l'exercice	188 059,36	203 633,40
Totaux	188 059,36	510 348,50
Résultat de clôture	/	322 289,14

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	/	55 796,23
Opérations de l'exercice	28 392,18	31 519,42
Totaux	28 392,18	87 315,65
Résultat de clôture	/	58 923,47

LIBELLÉ	ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	/	362 511,33
Opérations de l'exercice	216 451,54	235 152,82
Totaux	216 451,54	597 664,15
Résultat de clôture	/	381 212,61

Besoin de financement d'investissement: /
 Excédent de financement d'investissement : **58 923,47 €**
 Restes à réaliser dépenses investissement : /
 Restes à réaliser recettes investissement : /
 Besoin de financement RAR : /
 Excédent de financement des restes à réaliser : /
 Besoin de financement de fonctionnement : /
 Excédent de financement de fonctionnement : **322 289,14 €**
 Besoin total de financement : /
 Excédent total de financement : **381 212,61 €**

- (2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :
 - **0 €** au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé ;
 - **322 289,14 €** au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté ;
- (3) Considérant l'excédent d'investissement diminué du besoin de financement des restes à réaliser, décide d'affecter la somme de **58 923,09 €** au compte 001 (Investissement) : excédent d'investissement reporté
- (4) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte ;
- (5) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

(6) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après retrait de M. le Maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif ainsi que l'affectation des résultats 2016.

2. Compte Administratif et Affectation du résultat 2016 Assainissement **(7.1 – Décisions Budgétaires)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Michel ENCELLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par M. Fabrice BOYER, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

(1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	/	24 713,44
Opérations de l'exercice	59 927,10	57 653,78
Totaux	59 927,10	82 367,22
Résultat de clôture	/	22 440,12

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	/	173 096,47
Opérations de l'exercice	80 325,47	31 456,09
Totaux	80 325,47	204 552,56
Résultat de clôture	/	124 227,09

LIBELLÉ	ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	/	197 809,91
Opérations de l'exercice	140 252,57	89 109,87
Totaux	140 252,57	286 919,78
Résultat de clôture	/	146 667,21

Besoin de financement d'investissement: /

Excédent de financement d'investissement : **124 227,09 €**

Restes à réaliser dépenses investissement : /

Restes à réaliser recettes investissement : /

Besoin de financement RAR : /

Excédent de financement des restes à réaliser : /

Besoin de financement de fonctionnement : /

Excédent de financement de fonctionnement : **22 440,12 €**

Besoin total de financement : /

Excédent total de financement : **146 667,21 €**

- (2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :
- **0 €** au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé ;
 - **22 440,12 €** au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté ;
- (3) Considérant l'excédent d'investissement diminué du besoin de financement des restes à réaliser, décide d'affecter la somme de **124 227,09 €** au compte 001 (Investissement) : excédent d'investissement reporté
- (4) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte ;
- (5) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- (6) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après retrait de M. le Maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif ainsi que l'affectation des résultats 2016.

3. Compte Administratif et Affectation du résultat 2016 Eau (7.1 – Décisions Budgétaires)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Michel ENCELLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par M. Fabrice BOYER, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- (1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	/	4 304,50
Opérations de l'exercice	13 021,81	13 443,25
Totaux	13 021,81	17 747,75
Résultat de clôture	/	4 725,94

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	/	26 504,68
Opérations de l'exercice	21 607,04	3 742,21
Totaux	21 607,04	30 246,89
Résultat de clôture	/	8 639,85

LIBELLÉ	ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	/	<i>30 809,18</i>
Opérations de l'exercice	<i>34 628,85</i>	<i>17 185,46</i>
Totaux	<i>34 628,85</i>	<i>47 994,64</i>
Résultat de clôture	/	<i>13 365,79</i>

Besoin de financement d'investissement: /
 Excédent de financement d'investissement : **8 639,85 €**
 Restes à réaliser dépenses investissement : /
 Restes à réaliser recettes investissement : /
 Besoin de financement RAR : /
 Excédent de financement des restes à réaliser : /
 Besoin de financement de fonctionnement : /
 Excédent de financement de fonctionnement : **4 725,94 €**
 Besoin total de financement : /
 Excédent total de financement : **13 365,79 €**

- (2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :
 - **0 €** au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé ;
 - **4 725,94 €** au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté ;
- (3) Considérant l'excédent d'investissement diminué du besoin de financement des restes à réaliser, décide d'affecter la somme de **8 639,85 €** au compte 001 (Investissement) : excédent d'investissement reporté
- (4) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte ;
- (5) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- (6) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après retrait de M. le Maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif ainsi que l'affectation des résultats 2016.

4. Compte Administratif et Affectation du résultat 2016 Lotissement (7.1 – Décisions Budgétaires)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Michel ENCELLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par M. Fabrice BOYER, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- (1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	/	117 125,00
Opérations de l'exercice	374 924,80	474 173,38
Totaux	374 924,80	591 298,38
Résultat de clôture	/	216 373,58

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	25 175,77	/
Opérations de l'exercice	358 583,63	127 669,79
Totaux	383 759,40	127 669,79
Résultat de clôture	/	-256 089,61

LIBELLÉ	ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	25 175,77	117 125,00
Opérations de l'exercice	733 508,43	601 843,17
Totaux	758 684,20	718 968,17
Résultat de clôture		-39 716,03

Besoin de financement d'investissement: **256 089,61 €**

Excédent de financement d'investissement : /

Restes à réaliser dépenses investissement : /

Restes à réaliser recettes investissement : /

Besoin de financement RAR : /

Excédent de financement des restes à réaliser : /

Besoin de financement de fonctionnement : /

Excédent de financement de fonctionnement : **216 373,58 €**

Besoin total de financement : **39 716,03 €**

Excédent total de financement : /

- (2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :
 - € au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé ;
 - € au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté ;
- (3) Considérant l'excédent d'investissement diminué du besoin de financement des restes à réaliser, décide d'affecter la somme de € au compte 001 (Investissement) : excédent d'investissement reporté
- (4) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte ;
- (5) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- (6) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après retrait de M. le Maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif ainsi que l'affectation des résultats 2016.

5. Compte Administratif et Affectation du résultat 2016 CCAS (7.1 – Décisions Budgétaires)

Monsieur ENCELLE rappelle que par délibération du 14 décembre 2016, le conseil municipal a décidé de dissoudre le CCAS de Courbesseaux au 31 décembre 2016.

Ainsi le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Michel ENCELLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par M. Fabrice BOYER, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se présenter ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés	/	2 640,40
Opérations de l'exercice	1 921,73	00,00
Totaux	1 921,73	2 640,40
Résultat de clôture	/	718,67

Besoin de financement de fonctionnement : /

Excédent de financement de fonctionnement : **718,67 €**

- (1) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :
- **718,67 €** au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté du budget général communal 2017 ;
- (2) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte ;
- (3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après retrait de M. le Maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif ainsi que l'affectation des résultats 2016.

6. Compte de Gestion 2016 Commune (7.1 – Décisions Budgétaires)

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice **2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2016** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2015**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2016**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

7. Compte de Gestion 2016 Assainissement (7.1 – Décisions Budgétaires)

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice **2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2016** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2015**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2016**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

8. Compte de Gestion 2016 Eau (7.1 – Décisions Budgétaires)

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice **2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2016** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2015**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2016**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

9. Compte de Gestion 2016 Lotissement (7.1 – Décisions Budgétaires)

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice **2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2016** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2015**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2016**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

10. Compte de Gestion 2016 CCAS (7.1 – Décisions Budgétaires)

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice **2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2016** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2015**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2016**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

11. Epandage des boues de la station d'épuration de la Métropole du Grand Nancy (8.8 – Environnement)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique a été ouverte au sein de notre commune, du 30 janvier au 1^{er} mars 2017, concernant une demande d'autorisation portant sur le plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la Métropole du Grand Nancy.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de voter contre en se justifiant :

- Problèmes d'odeurs (renseignements pris auprès d'une commune accueillant déjà de l'épandage des boues)
- Des solutions alternatives existent à l'épandage tel que l'enfouissement, l'incinération, le compostage.
- La composition chimique des boues est susceptible de polluer les sols et les eaux souterraines
- Toutes les boues ne sont pas hygiénisées pour réduire les risques bactériologiques

12. Prolongation de la concession de mines de sel gemme et de sources salées de Haraucourt sollicitée par la société SOLVAY (8.8 – Environnement)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique est actuellement ouverte au sein de notre commune, jusqu'au 12 avril 2017 inclus, concernant la prolongation de la concession de mines de sel gemme et de sources salées de Haraucourt sollicitée par la société SOLVAY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, n'émet aucune objection et n'a pas d'observations particulières.

13. Remboursement des frais engagés par Monsieur le Maire (7.7 – Avances)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal le remboursement de frais d'annonce sur le « Bon Coin » qu'il a personnellement avancé le 09/03/2017 d'un montant de 38€, ainsi que des frais de fournitures auprès de BRICOT DEPOT le 15/02/2017 pour un montant de 147,40 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

14. Mise en non valeurs de dettes (7.1 – Décisions budgétaires)

Madame la trésorière d'Einville au Jard informe le conseil municipal de la demande d'admission en non-valeurs de créances devenues irrécouvrables au budget communal 2017.

Il s'agit d'une régularisation sur salaire en 2015 pour non présentation à son lieu de travail, d'un montant de 70.36 €. Le motif : dette inférieure au seuil de poursuite par OTD bancaire ou saisie vente par huissier

Pour permettre d'émettre au budget communal 2017, le mandat qui placera la créance en non-valeurs, il convient d'ouvrir des crédits à l'article 6541 «créances irrécouvrables admises en non-valeur »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il est possible d'ajouter un point à l'ordre du jour. Le conseil accepte à l'unanimité.

15. Redevance d'occupation du domaine public pour l'opérateur FREE (7.2.2 – Autres taxes et redevances)

Monsieur le Maire informe que la société FREE désire implanter un répartiteur sur le domaine public de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose de solliciter une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 100 € par an à la société FREE. Cette redevance sera sollicitée sans avis du conseil pour les 5 prochaines années.

Informations des différentes commissions

Collège RAS

Questions diverses

Employé communal : Mr MARCHAND est en arrêt maladie pendant 2 mois. La commune va proposer à l'autre employé qui est en CAE d'augmenter ses heures à 10h par semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.